



## **AVIS PUBLIC**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ADJOINTE QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 février 2019, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 337 décrétant l'acquisition de luminaires au DEL et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts ».

Le règlement numéro 337 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 27 février 2019;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 25 avril 2019.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 337 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 8<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2019**

**Lucie Bourque**  
**Greffière et directrice générale adjointe**